

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2012

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Stanislas Halphen (à partir de 21h30), Yann Ombrello, Claudie Mory, José Goncalves (jusqu'à 21h50), Jean-Christophe Péral, Jérôme Vitry, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Agnès Foucher	pouvoir à Chantal de Moreira
Frédéric Henriot	pouvoir à David Ros
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Jean-François Dormont
Claude Thomas-Collombier	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h30)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Alexis Foret	pouvoir à Yann Ombrello
José Goncalves (à partir de 21h50)	pouvoir à Stanislas Halphen
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Benjamin Lucas-Leclin	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux
Dominique Denis	pouvoir à Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Chantal de Moreira est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2012

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012 est approuvé par 32 voix pour, 1 abstention (M. Dutey).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
14-sept.	12-171	Contrat de mise à disposition de l'exposition "Au 3ème Top" par le Centre Sciences CCSTI de la région Centre dans le cadre de la Fête de la Science 2012 du 8 au 14 octobre, le montant de la dépense s'élève à 500 €
21-sept.	12- 172	Convention de formation passée avec le CREPS d'Ile-de-France pour un agent de la commune, stage de révision quinquennale les 19, 20, 21 septembre 2012, le montant de la dépense s'élève à 193,44€
21-sept.	12 - 173	Convention de stage passée avec l'Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion, pour l'accueil d'élèves auxiliaires de puériculture dans les crèches d'Orsay - du 1er octobre 2012 au 6 juillet 2013
21-sept.	12-174	Adoption du marché n°2012-21 avec la société Carrosserie Blanchet relatif aux modifications techniques et administratives d'un véhicule frigorifique en véhicule polyvalent, pour un montant de 34 863,40€, le marché prendra fin à la livraison et à la mise en fonctionnement définitive du véhicule (gestion optimisée de la flotte automobile)
21-sept.	12-175	Contrat de maintenance avec la société ULYS SOFT concernant le logiciel DOTELEC COURRIER, du 1er janvier au 31 décembre 2013, il sera renouvelé chaque année sans que sa durée n'excède cinq ans, pour un montant de 2 484,632€ par an
21-sept.	12-176	Déclaration de procédure infructueuse concernant le marché n°2012-24 relatif à la fourniture d'un véhicule utilitaire léger de type fourgon VU L1H1, une seule offre a été remise et ne respecte pas les exigences formulée dans les documents de la consultation
25-sept.	12-177	Adoption du marché n°2012-19 avec la société ICE EVENTS, relatif à la location d'une patinoire synthétique (orsay sous les sapins 2012) période prévisionnelle d'exécution des prestations entre le 10 décembre 2012 et le 4 janvier 2013, pour un montant de 33 822,88 €
21-sept.	12-178	Cession d'une remorque ne présentant plus d'utilité pour le service public, la société ASILYS PRODUCTIONS reprend ce matériel pour un montant de 100 €
25-sept.	12-179	Protection fonctionnelle : désignation d'un avocat, Maître Céline LASEK, afin de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte, le montant forfaitaire de la prestation est fixé à 6000 € HT
25-sept.	12-180	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition gratuite d'un local au profit de la société OSICA, pour le vestiaire et la prise de repas des ouvriers de cette société, la mise à disposition du local situé 5, allée de la Guilloterie, bâtiment 14 à Orsay est prolongé jusqu'au 19 octobre 2012

27-sept.	12-181	Contrat de mise à disposition de deux modules de l'exposition CHRONOS "Univers" et "Dynamique du vivant" par l'association S(CUBE) dans le cadre de la Fête de la Science 2012, présentation au public du 8 au 14 octobre 2012, cette exposition est mise à disposition gratuitement par l'association
27-sept.	12-182	Adoption d'un marché n°2012-23 avec la société ECM LANNI, relatif à la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale – Lot n°1 Installation de chantier - Gros œuvre - Maçonnerie, pour un montant forfaitaire de 241 472,40 €
27-sept.	12-183	Adoption d'un marché n°2012-23 avec la société SCHNEIDER, relatif à la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale – Lot n°2 Etanchéité, pour un montant forfaitaire de 21 525,19 €
27-sept.	12-184	Adoption d'un marché n°2012-23 avec la société DECO 77, relatif la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale – Lot n° 3 Peinture, pour un montant forfaitaire de 7 360,18 €
27-sept.	12-185	Adoption d'un marché n°2012-23 avec la société BERNARD, relatif la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale – Lot n°4 Serrurerie - Métallerie, pour un montant forfaitaire de 14 015,92 €
27-sept.	12-186	Adoption d'un marché n°2012-23 avec la société SAS PAUL LARUE, relatif la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale – Lot n°5 : Electricité courant forts et faibles, pour un montant forfaitaire de 20 726,68 €
28-sept.	12-187	Adoption du marché n°2012-20 avec la société IDEM CUISINE, relatif à la fourniture et l'installation d'un four professionnel destiné au service de restauration du groupe scolaire du centre, pour un montant total de 16 742,66 €
2-oct.	12-188	Contrat de partenariat entre la MJC et la commune d'Orsay relative à l'organisation d'un spectacle jeune public en direction des écoles maternelles et des classe de CP de la ville, représentations les 3 et 4 décembre 2012, le montant estimatif de la dépense est de 6 150 €
4-oct.	12-189	Avenant n°1 à la convention conclue avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France de mise à disposition d'un immeuble à usage d'habitation situé 38 rue de Paris au profit de la commune, à compter du 1er octobre 2012
4-oct.	12-190	Convention pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive scolaire, la participation prendra effet à compter de la rentrée 2012/2013 pour une durée d'un an
8-oct.	12-191	Convention de formation passée avec ANGLOPHONIE, relative à 30h de cours d'anglais pour trois agents du service de la petite enfance afin de faciliter le contact avec les administrés anglophones qui se présentent au lieu d'accueil parents enfants (LAEP) la courte échelle, le montant de la dépense s'élève à 2 194,89 €
8-oct.	12-192	Convention de formation passée avec CARIDE - annule et remplace la décision n°2012-125- relative à une formation pour 4 agents "recyclage habilitation électrique BR", le 22 novembre 2012, pour un montant de 800 €
12-oct.	12-193	Contrat INSITO INTEGRAL avec Finance Active regroupant deux contrats relatifs à la gestion des dettes propres et garantie de la commune, permettant d'économiser 170 € par an sur la prestation, ce contrat est souscrit pour trois ans à compter du 1er janvier 2013

12-oct.	12-194	Annule et remplace la décision 12-178 : Cession d'une remorque ne présentant plus d'utilité pour le service public, celle-ci est portée à la destruction (la reprise ne s'est finalement pas conclue)
15-oct.	12-195	Adoption d'un avenant au marché n°08-116 avec la société DACTYL BURO, relatif à la location et à la maintenance de matériel de reprographie, prolongation pour les besoins de la mairie, la fin du marché prévue au 26 octobre 2012 est reportée au 31 décembre 2012 aux conditions financières du contrat initial
15-oct.	12-196	Marché n°2012-34 avec la société EDF, relatif au contrat de service de facturation regroupée avec EDF (Contrat DIALEGE), le présent contrat est conclu pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2013, le montant de la prestation est fixé à 864 €
17-oct.	12-197	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales au profit de l'Association Terra Lusa pour l'organisation d'une soirée dansante - concert au gymnase Blondin, le samedi 3 novembre 2012
17-oct.	12-198	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle «Le P'tit loup de Noël» passé avec la compagnie des « C-LA COMPAGNIE», pour les enfants des Centres de Loisirs de la Commune d'Orsay, le mercredi 5 décembre 2012, pour un montant de 550 €
17-oct.	12-199	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales au profit du CAO section Tir à l'arc pour l'organisation d'un tournoi au gymnase Blondin, les 8 et 9 décembre 2012
18-oct.	12-200	Contrat avec Madame Graciane FINZI pour le 6ème rendez-vous de Musique-Danse contemporaines, le 1er décembre 2012, pour un montant de 2 503,50 €
24-oct.	12-201	Adoption du marché n°2012-14 avec la société NORPANO, relatif à la fourniture de bois d'aménagement pour un montant maximum de 20 800 € jusqu'au 31 décembre 2012, il pourra être reconduit trois fois par période d'un an du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée, en cas de reconduction le montant maximum annuel est fixé à 50 000 €, ce matériel est destiné au pôle menuiserie du CTM
22-oct.	12-202	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement au profit de Monsieur Christian MARTIN, maison à usage d'habitation d'une superficie de 80 m ² située 18 avenue Saint-Laurent, pour une durée fixe, du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2012
29-oct.	12-203	Convention d'occupation précaire et révocable d'un local au profit de Monsieur Lazzerini, situé 38 rue de Paris à Orsay, d'une superficie de 45 m ² , la mise à disposition est consentie du 25 octobre 2012 au 25 janvier 2013 pour un montant mensuel de 150 € + toutes les charges et taxes locatives
29-oct.	12-204	Adoption d'un avenant n°2 au marché n°2012-17 avec la société ECM LANNI, concernant la réalisation d'un skate park, travaux supplémentaires pour un montant de 14 468,61 €

2012-77 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013.

2012-78 – FINANCES - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE – ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** la convention d'objectifs triennale conclue entre la commune et l'Association des Employés Communaux d'Orsay (AECO) pour les années 2012, 2013 et 2014.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.

2012-79 – FINANCES - CREATION D'UNE CAUTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CHALET AUX COMMERÇANTS/ARTISANS ET ASSOCIATIONS A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION MUNICIPALE « ORSAY SOUS LES SAPINS – EDITION 2012 »

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Approuve** la mise en place d'une caution d'un montant de 200 € pour l'occupation du « chalet des merveilles ».
- **Précise** que le dépôt des chèques de caution sera fait par la mairie auprès du trésor public à la signature de la convention de mise à disposition par l'occupant et la mairie. La caution ne sera encaissée qu'à l'appui d'un titre de recette émis par la mairie à l'issue de la manifestation, en cas de non respect de ses engagements contractuels, par l'occupant.

2012-80 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPIEVOY POUR L'ACQUISITION EN V.E.F.A. DE 118 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS CHERCHEURS – ECOLE SAINTE-SUZANNE

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, M. Charlin, Mme Denis, M. Aumette, M. Péral), 1 abstention (M. Lucas-Leclin), 2 membres ne participant pas au vote (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux) :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement des trois emprunts PLS visés ci-dessus d'un montant total de 9 542 504 € souscrits par l'OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- **Précise** que ces prêts sont destinés à financer l'acquisition de 118 logements pour étudiants-chercheurs, sur le site de l'école Sainte-Suzanne sise rue Guy-Moquet à Orsay,
- **Précise** que les caractéristiques des prêts destinés à financer la construction de 118 logements PLS à Orsay (91400) sont les suivantes :

Un prêt PLS sur 40 ans pour un montant de 2.363.603 €

- **Durée totale du prêt** : 40 ans,
- **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révisable en fonction du taux du livret A)
- **Taux de progressivité** : 0 à 0,5 % (révisable en fonction du taux du livret A)

Un prêt PLS complémentaire sur 40 ans pour un montant de 3.617.627 €

- **Durée totale du prêt** : 40 ans,
- **Durée de la période de préfinancement** : sans objet
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,04 % (révisable en fonction du taux du livret A)
- **Taux de progressivité** : 0 à 0,5 % (révisable en fonction du taux du livret A)

Un prêt PLS sur 50 ans pour un montant de 3.561.274 €

- **Durée totale du prêt** : 50 ans,
 - **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois
 - **Périodicité des échéances** : annuelle
 - **Index** : Livret A
 - **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révisable en fonction du taux du livret A)
 - **Taux de progressivité** : 0 à 0,5 % (révisable en fonction du taux du livret A)
-
- **Précise que la garantie est accordée aux conditions suivantes :**
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPIEVOY, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPIEVOY pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
 - Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
 - Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.
 - **Dit** qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, la commune d'Orsay bénéficiera pour les attributions d'un droit réservataire de 20 % sur les 118 logements, soit 24 logements,
 - **Autorise** le maire à signer la convention de réservation jointe à la présente et tout document relatif à cette opération.

2012-81 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois : rédacteurs	
Ancien grade : rédacteur chef	- ancien effectif : 4
Nouveau grade : rédacteur principal 1 ^{ère} classe	- nouvel effectif : 4
Ancien grade : rédacteur principal	- ancien effectif : 2
Nouveau grade : rédacteur principal 2 ^{ème} classe	- nouvel effectif : 2
Cadre d'emplois : adjoints administratifs	- ancien effectif : 17
Grade : adjoint administratif 1 ^{ère} classe	- nouvel effectif : 20
Cadre d'emplois : .adjoints administratifs	- ancien effectif : 29
Grade : adjoint administratif 2 ^{ème} classe	- nouvel effectif : 26

Filière technique

Cadre d'emplois : .adjoints techniques	- ancien effectif : 7
Grade : adjoint technique 1 ^{ère} classe	- nouvel effectif : 11
Cadre d'emplois : .adjoints techniques	- ancien effectif : 126
Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe	- nouvel effectif : 122

Filière médico-sociale

Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture	- ancien effectif : 35
Grade : auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	- nouvel effectif : 37

Filière animation

Cadre d'emplois : animateurs	- ancien effectif : 9
Grade : animateur	- nouvel effectif : 8
Cadre d'emplois : animateurs	- ancien effectif : 0
Grade : animateur principal 1 ^{ère} classe	- nouvel effectif : 1
Cadre d'emplois : adjoints d'animation	- ancien effectif : 16
Grade : adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	- nouvel effectif : 21

Filière Police municipale

Cadre d'emplois : agents de police municipale	- ancien effectif : 4
Grade : gardien	- nouvel effectif : 6

Total des emplois budgétés au 1^{er} novembre 2012 : **405**

Total des emplois pourvus : **363, dont :**

252 agents titulaires et **111** agents contractuels

2 emplois d'assistantes maternelles

3 postes d'apprentis,

+32 postes de surveillants de cantine.

- **Dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2012-82 - PERSONNEL COMMUNAL - ECHELON SPECIAL DE LA CATEGORIE C

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter du 1^{er} novembre 2012, les taux d'avancement à l'échelon spécial, à 100 % pour toutes les filières relevant de la catégorie C à l'exception de la filière technique.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2012-83 – URBANISME - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PETITE PARTIE (ENVIRON 2M²) DE LA PARCELLE BI N°262 SITUEE 8 PLACE DE LA REPUBLIQUE APPARTENANT A LA SCI LAURISTON

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune, d'une parcelle de 2 m² située 8 place de la république à Orsay.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'acquisition de cette emprise.

2012-84 – URBANISME - MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 8 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, M. Charlin, Mme Denis, M. Aumette, Mme Parvez, M. Vitry, M. Péral, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et de sa publication au recueil des actes administratifs.
- **Dit** que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.
- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- **Dit** que la présente délibération et la modification n°2 du PLU seront transmises pour information aux personnes publiques associées et consultées.

2012-85 – URBANISME - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la délibération du comité Syndical du SIAHVVY en date du 26 juin 2012.

- **Précise** que selon les termes de la délibération du SIAHVY du 26 juin 2012 :
 - o La PFAC est instituée sur le territoire de la commune d'Orsay depuis le 1^{er} juillet 2012,
 - o La PFAC sera due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que les eaux usées supplémentaires seront rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées,
 - o La PFAC sera exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement de l'immeuble déjà raccordé,
 - o La PFAC est fixée comme suit pour l'année 2012, à :
 - 6,337 €/m² de surface de plancher pour les entrepôts et les établissements scolaires,
 - 12,67 €/m² de surface de plancher pour les logements, commerces, bureaux, ateliers et toutes constructions autres que celles évoquées ci-dessus,
 - 1 266 € forfaitaire par box pour les stations de lavage automatique.
 - o La participation sera répartie de la manière suivante :
 - 100% au profit du SIAHVY (seul habilité à délivrer les autorisations de branchement), quand le déversement s'effectue directement dans le collecteur intercommunal quelle que soit la surface de plancher construite,
 - Lorsque le déversement s'effectue dans un collecteur communal raccordé à son extrémité au réseau intercommunal : 60% au profit de la commune et 40% au profit du SIAHVY quelle que soit la surface de plancher construite.
- **Précise** qu'après la première année d'application, le présent dispositif fera l'objet d'une évaluation par le groupe de travail du SIAHVY.
- **Précise** que le conseil municipal autorise le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée au SIAHVY dès qu'elle sera exécutoire.

INFORMATION

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du règlement intérieur du Skate Park.

La séance est levée à 23 heures 30.

Orsay, le 16 novembre 2012

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 16 novembre 2012